

48

Commission permanente

Séance du 16 septembre 2024



Rapporteur : Mme MOTEL

49900

35 - Coopération et solidarité internationales

Soutien à l'entrepreneuriat des femmes et jeunes défavorisés de la province de Sefrou au Maroc

Le lundi 16 septembre 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h39.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 12 juin 2023 relative à l'approbation de la convention de coopération entre le Conseil provincial de Sefrou et le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine pour la période 2023-2026 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative à l'approbation du budget primitif ;

Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine est engagé dans une coopération avec la Province de Sefrou au Maroc depuis 2014. Les projets en cours concernent principalement les échanges de jeunes et l'agroécologie.

Dans le cadre de l'accord 2023-2026, d'autres domaines d'intervention ont été ciblés et notamment le soutien à l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes défavorisés, par la création d'un fonds conjoint entre le Département et la Province pour soutenir la mise en place d'activités génératrices de revenus.

En vue de mettre en place ce fonds, la Province a lancé un appel d'offre début 2024 pour retenir une association chargée d'identifier les porteurs de projets qui bénéficieront de ce fonds et de les accompagner dans la mise en place de leur projet. L'association retenue est l'association Ain Sebou dont le siège se situe sur la commune d'El Menzel dans la Province de Sefrou.

Afin de suivre la mise en place de ce fonds, un comité de pilotage a été mis en place entre la Province de Sefrou, le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Ain Sebou. Ce comité de pilotage a pour rôle de définir les critères de sélection des projets et de suivre ensuite les actions d'accompagnement mises en place par l'association : communication, renforcement des compétences des bénéficiaires, suivi et évaluation des projets financés.

Pour permettre la mise en place de ce fonds, le Département apportera une contribution financière de 10 000 euros qui seront versés sur le compte de l'association, après signature d'une convention tripartite entre la Province, le Département et l'association Ain Sebou, jointe en annexe.

Le soutien du Département sera versé en deux fois : 5 000 euros à la signature de la convention et le solde après transmission par l'association d'un rapport technique et financier attestant de la bonne utilisation du premier versement.

Décide :

- d'attribuer une subvention de 10 000 euros au profit de l'association Ain Sebou pour mettre en place un fonds de soutien de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes défavorisés de la province de Sefrou ;

- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine, l'association Ain Sebou et le Conseil provincial de Sefrou, relative à la mise en place de ce fonds, jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 17 septembre 2024

ID : CP20242691

Pour extrait conforme